Date : avril 2025

Produit/matériau : Les sacs utilisés en horticulture

Objet : Nouvelles exigences concernant la déclaration en 2025

Les membres noteront plusieurs changements au système de déclaration de ventes. Ils reflètent les efforts pour obtenir des données et des vérifications plus précises. Ce bulletin vise à expliquer les changements.

Identifier les marques et les sous-marques

Le *Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises* (RRVPE) du Québec oblige AgriRÉCUP à tenir une liste des marques ou sous-marques que ses membres fournissent au Québec.

Dans le cadre de l'exercice de déclaration trimestrielle, les membres doivent maintenant fournir une liste des marques ou sous-marques qu'ils fournissent au Québec et à déclarer les données (y compris les déclarations nulles) à AgriRÉCUP. Cette liste sera reproduite dans les prochaines déclarations. Autrement dit, les membres n'auront pas à réinscrire leur liste de marques et les sous-marques chaque trimestre.

Fournissez une liste des marques et les sous-marques que votre entreprise fournit.

Niveau de détails requis :

Ce qui suit vise à servir de guide aux membres sur le niveau de détails requis au moment de déclarer les marques et les sous-marques. À titre d'exemple, nous utilisons la marque Maple Leaf et ses sous-marques afin d'illustrer clairement les attentes en matière de déclaration.

	Données sur l'échantillon	**Cela doit-il être déclaré ?**
Marque (soit la famille de marques, marque principale)	• Maple Leaf	Oui
Sous-marque	• Maple Leaf, Natural Selections	Oui
Sous sous-marques	• Poulet Prime de Maple Leaf • Poitrine de dinde rôtie au four, émincée Natural Selections Maple Leaf • Bacon naturel original Maple Leaf	Non

Télécharger les accords de fournisseurs
Dans le but de satisfaire les circonstances exceptionnelles, certains membres concluent un accord (ou une entente) avec un détaillant ou autre entreprise qui indique quelle entité (c'est à dire, le premier fournisseur visé par la règlementation ou le détaillant qui, d'un point de vue technique, n'est pas visée par la règlementation) est responsable de faire la déclaration et de verser les écofrais applicables aux sacs.

Désormais, les membres doivent télécharger des copies de ces accords lors de leur déclaration trimestrielle. Les accords téléchargés seront également inclus dans les déclarations ultérieures.

Saisissez le nom de l'entreprise et téléchargez l'accord correspondant.

AgriRÉCUP peut avoir des questions de suivi pour les membres au sujet de leurs accords, car nous tenons des références croisées des accords entre les membres. S'assurer que les accords sont à jour et regroupés en un seul endroit minimisera la collecte de données lors d'un audit.

Les audits des membres débuteront en 2025
Au Québec, le RRVPE comporte des exigences d'audit étendues. Les membres doivent faire l'objet d'un audit au moins une fois tous les cinq ans afin de garantir l'exactitude des déclarations et l'équité entre les membres.

Comme la plupart des organismes de gestion reconnus (OGR), AgriRÉCUP utilise les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, de Montréal, pour l'audit de ses membres. Il s'agit essentiellement d'un « audit de bureau » où les membres sont invités à fournir les documents confirmant l'exactitude des données et le respect des règles supplémentaires. Les membres sélectionnés pour un audit en 2025 en seront informés à l'automne.

Merci
L'exactitude des déclarations est essentielle pour AgriRÉCUP. Elle sert à évaluer les objectifs, à établir le budget correctement et, à long terme, à accroître l'efficacité de nos programmes. Nous vous remercions à l'avance de veiller à ce que votre déclaration soit aussi complète que possible.

Les agriculteurs et les points de dépôt du Québec ont contribué à recycler environ 4 500 tonnes de plastiques et d'emballages agricoles en 2024. Vos contributions ont permis d'atteindre ce niveau, nous vous en remercions.

Pour obtenir plus d'information
Kim Timmer
Directrice, relations avec les intervenants et politique
timmerk@agrirecup.ca ou 877-622-4460, poste 2229